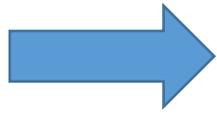


Evaluation des établissements de l'enseignement supérieur au Maroc

Plan

- I. Introduction
- II. Référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité ;
- III. L'autoévaluation;
- IV. Evaluation externe;
- V. Conclusion.

I- Introduction



La conduite de l'évaluation dans l'enseignement supérieur au Maroc a connu une évolution intéressante depuis la mise en place de loi 01-00 en l'an 2000.



L'évaluation constitue une exigence institutionnelle et réglementaire, et joue un rôle important dans l'assurance qualité interne de l'institution.



Avant 2014, l'évaluation des institutions, à l'échelle nationale, a touché essentiellement les volets des filières de formation et des structures de recherche.



En juillet 2014, création de L'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ)

L'ANEAQ est l'organe institutionnel marocain mandaté pour:

- 
- promouvoir la culture d'assurance qualité,
 - accompagner les institutions pour la conduite de leur autoévaluation,
 - veiller à assurer l'évaluation externe de ces institutions...

A noter que le processus d'évaluation d'un établissement de l'enseignement supérieur passe par deux étapes :

- 
- Autoévaluation;
 - Evaluation externe.

l'ANEAQ a élaboré :

- 
- Le référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur;
 - Le guide de l'autoévaluation des établissements de l'enseignement supérieur.

II- Référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité

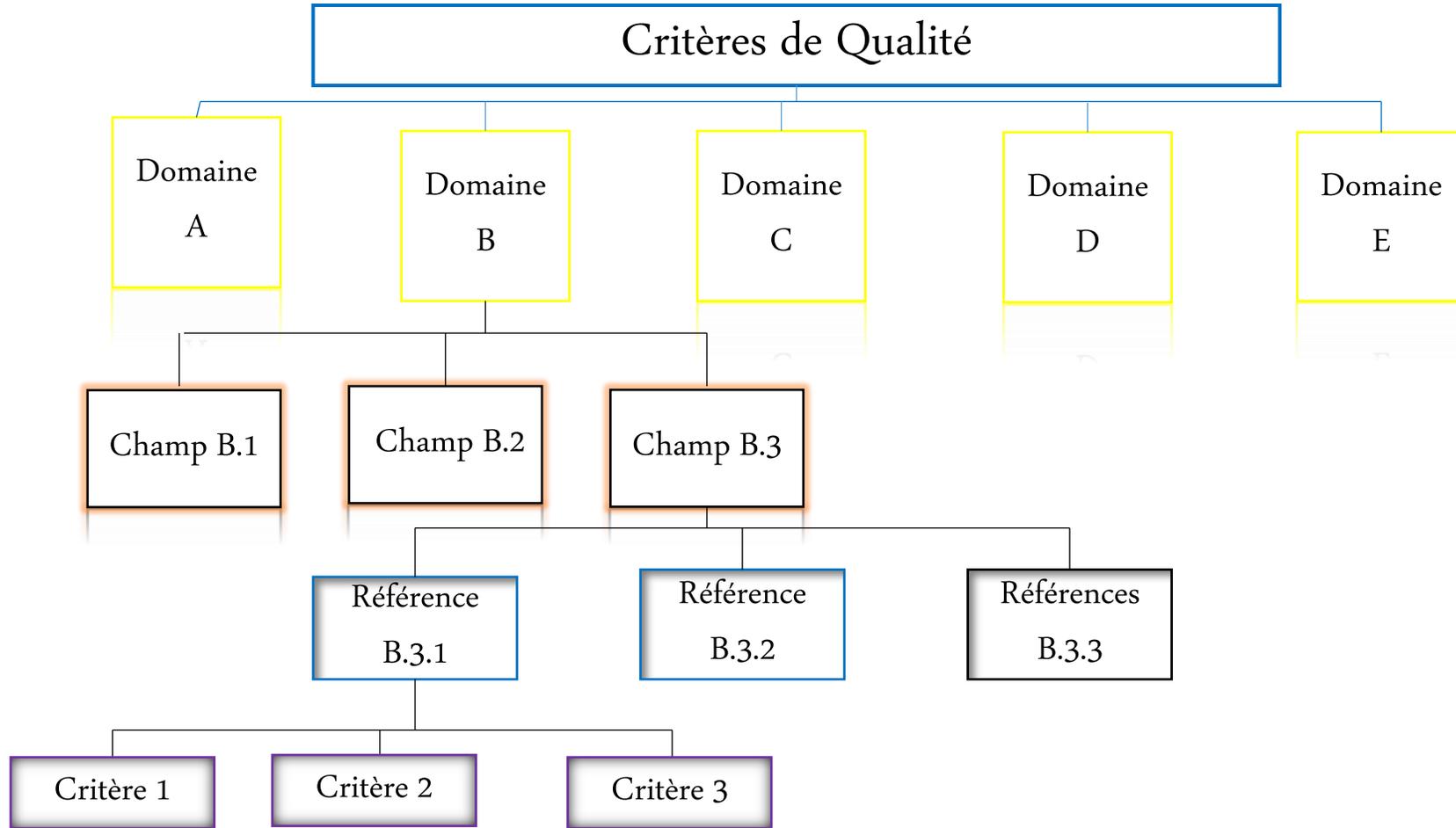


Le référentiel, élaboré par l'ANEAQ, a été conçu pour être adopté dans les évaluations interne et externe des institutions marocaines.

Il permettra aux institutions d'évaluer le degré de son interaction avec les différentes références nationales et internationales d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur notamment:



- Une auto-compréhension de l'établissement et son positionnement;
- La prise de décision à travers les instances institutionnelles et la performance du management stratégique;
- L'intérêt de mise en œuvre du processus d'assurance qualité;
- La recherche des pistes d'amélioration continue.



| Domaines | Champs | Références | Critères |
|--|-----------|------------|------------|
| Gouvernance et management des fonctions supports | 5 | 12 | 47 |
| Formation | 3 | 6 | 32 |
| Recherche Scientifique | 4 | 11 | 36 |
| Accompagnement des étudiants et vie étudiante | 3 | 7 | 23 |
| Service de l'institution envers la société | - | 2 | 8 |
| TOTAL | 15 | 38 | 146 |

Ce référentiel est structuré en 5 domaines comportant 15 champs d'activités contenant 38 références répartis en 146 critères.

Domaine 1: Gouvernance et Management des fonctions supports

- 👉 Organisation de l'établissement et instances décisionnelles;
- 👉 Transparence et efficacité des processus décisionnels;
- 👉 Gestion des ressources humaines et financières;
- 👉 Digitalisation des services et modernisation administrative;
- 👉 Relations avec l'environnement socio-économique et académique.

Critères d'évaluation

Gouvernance et Management des fonctions supports

- 👉 Qualité et structuration des instances de gouvernance
- 👉 Niveau de transparence et communication
- 👉 Niveau de digitalisation et d'automatisation des services
- 👉 Efficacité du pilotage stratégique et budgétaire
- 👉 Implication des parties prenantes dans la prise de décision institutionnelle

Domaine 2:

Formation

- 👉 Pertinence des formations par rapport aux besoins du marché ;
- 👉 Évaluation de l'innovation pédagogique et des nouvelles technologies ;
- 👉 Taux de réussite, d'abandon et d'insertion professionnelle ;
- 👉 Méthodes d'évaluation et suivi des étudiants ;
- 👉 Collaboration avec les entreprises et mise en place des formations professionnalisantes.

Critères d'évaluation

Formation

- 👉 Alignement des programmes avec les exigences nationales et internationales ;
- 👉 Qualité et diversité des méthodes pédagogiques utilisées ;
- 👉 Accessibilité et qualité des ressources pédagogiques (bibliothèque, laboratoires, ...) ;
- 👉 L'impact de la qualité des services sur la satisfaction des étudiants (les enseignements, les encadrements,...) ;
- 👉 Taux d'employabilité des diplômés après 6 et 12 mois.

**Domaine 3:
Recherche Scientifique**

- 👉 Publications et impact scientifique des recherches menées ;
- 👉 Nombre et qualité des projets financés ;
- 👉 Valorisation des résultats de la recherche (brevets, innovation, ...)
- 👉 Collaboration avec d'autres universités et instituts de recherche ;
- 👉 Encadrement et suivi des doctorants.

**Critères d'évaluation
Recherche Scientifique**

- 👉 Nombre de publications indexées par enseignant – chercheur ;
- 👉 Taux de réussite des doctorants dans le délai imparti ;
- 👉 Volume et diversification des financements obtenus ;
- 👉 Participation des enseignants à des projets collaboratifs ;
- 👉 Impact des recherches sur le développement régional et national.

Domaine 4:

Accompagnement des étudiants et vie étudiante

- ☞ Accueil et intégration des nouveaux étudiants ;
- ☞ Accès aux services de soutien psychologique et académique ;
- ☞ Vie associative, sportive et culturelle sur le campus ;
- ☞ Aides financières et conditions de logement ;
- ☞ Suivi des diplômés et intégration professionnelle.

Critères d'évaluation

Accompagnement des étudiants et vie étudiante

- ☞ Disponibilité et accessibilité des services d'orientation ;
- ☞ Nombre et qualité des activités des étudiants ;
- ☞ Satisfaction des étudiants sur les conditions d'études ;
- ☞ Taux de placement des étudiants en stage et en alternance ;
- ☞ Nombre de partenariats facilitant l'insertion professionnelle.

Domaine 5:

Service de l'institution envers la société

- ☞ Collaboration avec les entreprises et institutions publiques ;
- ☞ Projets de formation continue et reconversion professionnelle ;
- ☞ Engagement dans le développement durable et responsabilité sociétale ;
- ☞ Impact des activités de recherche sur la communauté ;
- ☞ Organisation d'événements et séminaires ouverts au public.

Critères d'évaluation

Service de l'institution vers la société

- ☞ Nombre de conventions signées avec des entreprises ;
- ☞ Taux de participation des enseignants dans des initiatives sociétales ;
- ☞ Implication de l'université dans des projets de développement durable ;
- ☞ Impact des formations continues sur le marché du travail;
- ☞ Satisfaction des partenaires sur la qualité des services fournis.

III- L'auto-évaluation

III-1 L'Evaluation Institutionnelle

Les évaluations interne et externe sont guidées par des orientations majeures :

- La définition de la mission, les buts et les objectifs de l'établissement ;
- Les mécanismes de gestion rationnelle des ressources déployées pour l'atteinte des buts et des objectifs énoncés par l'établissement ;
- La capacité de l'établissement à suivre et à qualifier ses différentes activités, en cohérence avec la stratégie nationale ;
- Mettre en place des mécanismes de pilotage dans un processus d'amélioration continue ;

- Montrer la capacité de l'établissement à formuler des pistes d'amélioration crédibles en prenant en considération les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces auxquelles il doit faire face.



L'évaluation ne doit pas être confondue avec un jugement de valeur, encore moins avec une sentence.

Le processus d'évaluation institutionnelle se déroule en deux étapes suivantes :

- **Première étape** : l'établissement fournit des données correspondant aux critères prédéfinis dans le référentiel. Ces données sont intégrées dans un rapport d'autoévaluation qui inclut une analyse critique des données et des informations recueillies.
- **Deuxième étape**: l'analyse et la validation du rapport d'autoévaluation de l'établissement et la visite sur site par les experts de l'ANEAQ, pour l'élaboration du rapport externe.

III-2 Processus de l'auto-évaluation

1- Préparation de l'auto-évaluation:

Pour la bonne conduite de l'auto-évaluation, il faut:

- Une planification détaillée des étapes du processus doit être établie, discutée et scrupuleusement exécutée;
- On doit veiller au respect de l'exécution des étapes du projet, depuis le déclenchement du processus jusqu'à la rédaction du rapport final;
- S'assurer que le temps et les ressources nécessaires aient été précisément estimés;
- La sensibilisation de toutes les parties prenantes pour le bon déroulement de l'auto-évaluation.

2- Constitution et attributions du comité d'auto-évaluation:



Le comité d'autoévaluation choisi doit respecter le principe de la représentativité des différents corps de l'établissement.



Un comité d'auto-évaluation de 8 à 10 personnes est souhaitable pour garantir une dynamique d'équipe adéquate



Les membres du comité d'auto-évaluation doivent :

- Avoir une bonne connaissance du Référentiel de l'ANEAQ ;
- Pouvoir réaliser l'évaluation dans le temps imparti ;
- Savoir définir les priorités et se concentrer sur les sujets importants ;
- Être apte à recueillir les informations par des entretiens efficaces, en écoutant, en observant et en faisant la revue des enregistrements et des données ;
- Être capable de vérifier l'exactitude des informations recueillies.

3- Collecte et traitement des données

C'est l'étape la plus cruciale dans le processus d'autoévaluation

1- L'établissement doit disposer d'une base de données performantes, actualisées et fiables (Système d'Information Intégré);

2- Il faut bien répartir la tâche de collecte et d'analyse des données au sein du comité d'auto-évaluation;

3- La collecte des données peut être complétée par des enquêtes et/ou des questionnaires;

4- Ces enquêtes et questionnaires doivent être concis et suffisamment précis pour être facilement traités;

5- Il est recommandé d'établir des canevas dans lesquels seront consignés les domaines à évaluer, les champs correspondants, les sources d'information et les délais de production des données;

6- On doit décrire brièvement les champs afférents au domaine évalué, y apporter une analyse critique et présenter une analyse SWOT;

7- La forme et la méthode de rédaction doivent être communément prédéfinies et respectées pour faciliter la compilation et la rédaction du rapport final d'autoévaluation.

4- Rapport d'auto-évaluation

a) Préparation du rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation rassemble et synthétise les informations recueillies pendant le processus d'autoévaluation.

L'ANEAQ propose un canevas pour la forme du rapport d'autoévaluation final :

- une préface du chef de l'établissement.
- une introduction (Présentation de l'établissement, Description du processus d'auto-évaluation,...).
- un corps du rapport qui adopte le triptyque (Description, Analyse critique et Analyse SWOT pour les cinq domaines).
- Une conclusion.

Le rapport d'autoévaluation s'achève par un plan d'action proposé pour les quatre années qui suivent l'autoévaluation

Analyse SWOT

STRENGTHS/ FORCE

- Que faisons-nous bien ?
- Qu'est-ce qui nous rend unique ?
- Quelles ressources avons-nous ?
- Qu'est-ce que les autres voient comme étant nos forces ?

OPPORTUNITIES/ OPPORTUNITES

- Quels développements externes pouvons-nous utiliser à notre avantage ?
- Comment pouvons-nous exploiter nos forces pour développer de nouvelles opportunités ?
- Pouvons-nous identifier des initiatives externes que nos concurrents développent ?

WEAKNESSES/ FAIBLESSES

- Que pourrions-nous faire mieux ?
- De quelle ressources avons-nous besoin ?
- Que voient les autres comme nos faiblesses ?

THREATS/ MENACES

- Quels développements externes pourraient nous blesser et ainsi miner nos forces ?
- Ces développements peuvent-ils amplifier nos faiblesses ?
- Nos concurrents font-ils des choses que nous devrions faire?

b) Validation et diffusion du rapport de l'auto-évaluation

☞ Il est souhaitable que l'avant-projet du rapport d'autoévaluation soit mis à la disposition d'une personne ne faisant pas partie du comité d'autoévaluation;

☞ Une consultation élargie se fera de même à l'intention d'un échantillon représentatif des acteurs de l'établissement (Conseil de l'établissement);

☞ Le rapport final d'autoévaluation doit faire l'objet d'une validation attestée par l'inscription, au sein du document, de la mention « lu et approuvé » suivie des signatures des membres de la commission qui l'a rédigé et du chef de l'établissement.



La version finale signée du rapport d'autoévaluation doit être communiquée par le chef d'établissement au Directeur de l'ANEAQ.

IV- Evaluation externe

L'évaluation externe est menée par un comité d'experts auprès de l'ANEAQ, elle constitue la deuxième phase de la procédure d'assurance qualité externe (AQE).

Elle vise à évaluer l'efficacité d'un établissement et son fonctionnement général.

L'évaluation externe s'appuie sur :

L'étude du rapport de l'autoévaluation ;

L'examen des documents annexés audit rapport et mis à la disposition des experts ;

Les échanges menés avec les principales parties prenantes internes et externes de l'établissement évalué ;

La visite des différents locaux de l'établissement évalué.

L'évaluation externe vise :

- D'abord, à valider les conclusions tirées du rapport de l'auto-évaluation ;
- La visite de l'établissement, qui constitue un moment fort, donne l'occasion aux évaluateurs de recueillir des informations, d'interviewer les acteurs internes, et quelquefois externes, à l'établissement.



Enfin, ce comité d'experts est amené à rédiger un rapport d'évaluation externe.

Le rapport met l'accent sur :

- Les points forts à capitaliser et à renforcer,
- des faiblesses et des niches d'amélioration traduites sous forme de recommandations permettant à l'établissement de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

V- Conclusion



Un travail continu doit être mené en vue de renforcer la culture d'évaluation et de l'assurance qualité.



Ancrer un système d'évaluation raisonné et réfléchi en s'inscrivant dans une internationalisation de l'enseignement supérieur et de ses standards.



Sensibiliser et former la communauté universitaire en assurance qualité.



Engagement de tous les acteurs est nécessaire pour une évolution continue.

Merci pour votre attention